

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Pour pouvoir voter lors des prochaines élections européennes prévues le 9 juin prochain, vous devrez impérativement être inscrits sur les listes électorales.

L'inscription sur les listes électorales est possible pour :

- Les personnes majeures de nationalité française,
- Les personnes majeures de nationalité d'un pays membre de l'union européenne

Pour effectuer cette démarche, vous avez jusqu'au :

- 1er mai 2024 à 23h59 (sur internet via le portail Service-public.fr)
- 3 mai 2024 (en mairie)

Publié le 15 mars 2024